

5. LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE :

Sont à déposer (sous format pdf uniquement) sur le site avant le 15 février 2026 :

La **version pdf des documents fournis** doit être de qualité satisfaisante **sous peine d'être non recevable**.

- ☐ Une **demande manuscrite** faisant acte de candidature **comprenant de façon précise l'identité, les adresses, personnelle et professionnelle et les coordonnées téléphoniques et électroniques**
- ☐ L'**attestation sur l'honneur (Annexe 1)** dûment remplie pour l'exactitude des photocopies qui nous sont transmises.
- ☐ Une **copie du diplôme, certificat ou autre titre permettant d'exercer l'une des professions mentionnées à l'article 1er du décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre de santé**
- ☐ Une copie du Baccalauréat et des diplômes de l'enseignement supérieur si obtention
- ☐ Le **récapitulatif du déroulement de carrière (Annexe 2)** dûment rempli par le candidat
- ☐ Une **attestation de l'employeur, ou des employeurs, justifiant des quatre années, à temps complet**, d'exercice au 31 janvier 2026
ou pour les candidats exerçant dans le secteur libéral :
 - a) un **certificat d'identification** (attestation) établi par la ou les Caisse(s) Primaire(s) d'Assurance Maladie du secteur d'exercice et
 - b) une attestation **d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle** pour la période correspondant à l'exercice, établie par les services fiscaux du lieu d'exercice, et tous autres documents permettant de justifier des modes d'exercice
- ☐ Le **certificat médical (Annexe 3)** émanant d'un médecin agréé par la Délégation Territoriale du département du lieu de résidence (liste consultable sur le site de l'A.R.S. de votre région) attestant l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la formation de cadre de santé
- ☐ Le **certificat médical (Annexe 4)** attestant que le candidat est à jour des vaccinations obligatoires (Tubertest ou IDR - Hépatite B - Diphtérie - Tétanos - Poliomyélite)
- ☐ L'**attestation (Annexe 5)** de prise en charge ou de dépôt de demande de prise en charge des frais de scolarité par l'employeur ou l'organisme de financement concerné
ou, à défaut, l'engagement sur l'honneur (Annexe 6) du candidat de régler les frais de scolarité

Est à déposer (sous format jpeg uniquement) sur le site avant le 15 février 2026 :

- ☐ Une photo d'identité récente 140 pixels par 180 pixels. Cette photo doit être nette, de qualité et non pixelisée.

Sont à adresser par voie postale ou à déposer à l'IFCS avant le 15 février 2026 :

- ☐ Deux photographies d'identité récentes conformes aux normes ISO/ IEC
- ☐ Un chèque de 135 Euros, à l'ordre de l'Agent comptable du G.C.S.P.A., pour les droits d'inscription aux épreuves.

ATTENTION : TOUTE CANDIDATURE AU CONCOURS N'AYANT PAS RESPECTÉ LA PROCÉDURE

- 1. INSCRIPTION SUR LE SITE**
 - 2. DÉPÔT DES PIÈCES EN LIGNE SOUS LE FORMAT DEMANDE ET DE QUALITÉ SATISFAISANTE**
 - 3. RÉCEPTION À L'IFCS DES PIÈCES DEMANDÉES PAR VOIE POSTALE**
- AVANT LE 15 FÉVRIER 2026 NE SERA PAS RECEVABLE.**